

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 015/2025**

Séance du 19 mars 2025

**Date de la  
convocation : 14/03/25**

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :  
14/03/2025**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CAGRANDE Hervé, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	13	11	

**Objet : DETR 2025 – « Construction d'une maison médicale, de logements et rénovation de la mairie »**

Suite à l'approbation du lancement de projet « Construction d'un cabinet médical, des logements associés et restructuration de la mairie », faisant démarrer l'opération Aménagement du cœur de Bour, la commune souhaite déposer un nouveau dossier DETR pour l'année 2025.

Le programme déposé sera le suivant : « Construction d'une maison médicale, de logements et rénovation de la mairie ».

Le coût de l'opération est le suivant : 1 486 306€ HT

Le Maire propose de déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Département et de l'Agglomération au titre des Fonds de Concours.

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Partenaires	Plan de financement		
	Dépenses (HT)	Recettes	%
Travaux	1 486 306.00€		
Etat DETR		594 522.00	40.00
Conseil Départemental du Tarn		445 891.00	30.00
Fonds de concours		10 400.06	0.70
Commune (autofinancement, dont loyers)		435 492.94	29.30
<b>Total</b>	<b>1 486 306.00€</b>	<b>1 486 306.00€</b>	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécurrs accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Date de transmission de l'acte: 04/04/2025

Date de reception de l'AR: 04/04/2025

081-218102259-DE\_015\_2025-DE

A G E D I

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- Valide le coût d'opération pour le projet « *Construction d'une maison médicale, de logements et rénovation de la mairie* » et le plan de financement prévisionnel présenté

Autorise le maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025, du Département et de l'Agglomération au titre des Fonds de Concours.

**Où cet exposé, Le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes, auprès des différents partenaires
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

**Adopté à l'Unanimité.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Christophe HERIN.



L'Adjoint au Maire  
MAUREL Jean-Claude.

A black ink signature of Jean-Claude Maurel, written in a cursive style.